Résolution sur la violence et la criminalité qui sont le fait de l'autoproclamée "Armée républicaine irlandaise" IRA en Irlande du Nord, notamment le meurtre de Robert McCartney

2005/2555(RSP) - 10/05/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a approuvé par 555 voix pour, 4 voix contre et 48 abstentions, une résolution commune condamnant avec la plus grande fermeté la violence de l’IRA (Armée républicaine irlandaise) et le meurtre commis sur la personne de Robert McCartney. Il appelle les instances dirigeantes du Sinn Féin à insister pour que les responsables et les témoins du meurtre coopèrent directement avec la police et ne subissent pas les représailles de l'IRA.

Il invite également le Conseil et la Commission à fournir toute l'assistance nécessaire aux forces de l'ordre irlandaises pour que les meurtriers de Robert McCartney soient traduits en justice. Il propose, par ailleurs, que, si les services de police irlandais ne sont pas en mesure d'intenter une action pénale pour le meurtre de Robert McCartney, l'Union accorde une contribution financière aux frais de justice exposés par la famille de la victime pour obtenir justice dans le cadre d'une procédure civile.

Dans ce contexte, la Commission est appelée à utiliser la ligne budgétaire « aide aux victimes du terrorisme » pour venir en aide aux sœurs de M. McCartney.